

Sujet : [INTERNET] Intérêt général ou intérêts particuliers ?

De : Michèle Bailly <m.bailly.laurent@free.fr>

Date : 19/04/2024 19:12

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Madame la Préfète, Monsieur le commissaire enquêteur,

La méthanisation a de l'intérêt quand elle s'appuie sur un projet agricole vertueux et qu'elle reste alimentée par des déchets agricoles. En l'occurrence, le projet d'unité de méthanisation portée par la société NECC ne rentre pas du tout dans cette catégorie et je viens par la présente vous faire part de ma vive opposition à ce méthaniseur industriel.

Outre les problèmes déjà soulevés et largement argumentés par les participants à l'enquête publique :

1) sur le fond : Bilan carbone réel de ce type de méthanisation ?

Questionnement sur la rentabilité énergétique de telle structure.

2) sur la forme :

- Pertinence du lieu d'implantation : pente, proximité d'une carrière, etc....

- Problèmes liés au trafic routier et sur lesquels je n'ai trouvé dans le dossier aucune trace d'étude technique approfondie de la part de la direction des infrastructures du territoire.

- Impact négatif olfactif et visuel dans un département qui « respire et inspire » !

- Risques de pollutions et d'accidents non négligeables tant sur le site à deux doigts d'être classé Seveso que sur les sites d'épandage.

Et ceci pour ne citer que ceux qui me paraissent les plus importants...

Outre ces problèmes donc, la réelle question pour moi est de savoir s'il est possible et surtout légal que les services de l'État permettent à une société industrielle de s'implanter sur une terre agricole ?

On nous dit que NECC c'est un projet agricole porté à 51 % par des agriculteurs et 49 % par Nature Energy. Or le seul actionnaire de la société NECC est actuellement Nature Energy, **société non agricole** filiale de Shell, **qui a obtenu un permis de construire en zone NA et tous les feux verts des administrations**. Mais comment ont-ils fait ???

D'ailleurs le lieu d'implantation retenu, est-ce bien une terre agricole vu le prix à laquelle elle prévoit d'être vendue à la société NECC. 5 à 6 fois au dessus du prix du marché ! Mais sans doute l'agriculteur propriétaire a t'il fait valoir que sa terre ne serait plus exploitable ...ce qui prouve bien qu'on n'est plus dans l'agriculture. **La SAFER devrait se pencher sur cette « transmission ».**

Nature Energy qui porte donc actuellement tout ce « **projet industriel clé en main** » profite d'une volonté de l'État de développer la méthanisation dans le contexte énergétique actuel. Contexte favorable pour un industriel qui recherche la rentabilité et les importants subventionnements accordés au prix d'achat de son gaz. En s'associant (à terme!) avec des agriculteurs, l'industriel échappe à un certain nombre de réglementations spécifiques au monde de l'industrie et profite d'une fiscalité agricole plus avantageuse et tout ceci **sans retombées sur la collectivité**.

Ah si pardon, en termes d'emploi ! Ils nous disent maintenant que ça va être 70 emplois pour le territoire. A la réunion publique du 12 mars, leur power-point affichait 7 emplois directs (lesquels et à quelles conditions ???) et quelques emplois indirects sur les fermes, soit quelques heures de conduite de tracteur. C'est pas ça qui va sauver nos campagnes !

Bref Nature Energy prend les haut marnais et l'administration pour des imbéciles, ment et louvoie depuis le début pour servir son intérêt financier.

Quant aux agriculteurs « porteurs », qui pour l'instant ne portent rien et seraient bien inspirés de ne pas devenir porteurs avec un tel partenaire, je m'interroge sur leur intérêt et leur vision de l'agriculture. Ils nous font valoir l'utilité agronomique et économique du projet pour leurs terres, dont certaines en bio. Combien d'hectares en bio, depuis quand, sur quelle durée et avec quelles primes PAC ?

A l'heure où l'État promeut la souveraineté alimentaire, un agriculteur - et surtout un bio - a suffisamment de moyens agronomiques pour fertiliser ses champs sans avoir recours à du digestat et sans cultiver des CIVES au détriment des cultures alimentaires. Certes la réglementation encadre l'épandage et prévoit que ces CIVES ne rentrent pas en concurrence avec l'alimentation humaine ou animale mais hélas, depuis plusieurs saisons la météo et le réchauffement climatique ne respectent pas la réglementation !

Canicules qui empêchent les cultures semées en mai de pousser derrière les CIVES. Le maïs n'est plus exploitable ni rentable : tant pis on le coupe et on le met dans le méthaniseur. Il faut bien nourrir la bête ! Le printemps pluvieux empêche d'aller dans les champs pour épandre le digestat, tant pis on matraque la terre que l'on dit respecter. Ou alors on attend un peu et on vide la cuve tout d'un coup en dépit de réglementation et préconisations. Et tant pis pour les nappes phréatiques...

Est-ce vraiment cette agriculture que vous voulez, messieurs ?

Madame la Préfète, Monsieur le commissaire enquêteur,

C'est à vous que revient maintenant la responsabilité de statuer.

Que choisirez vous : l'Intérêt Général que l'État se doit de préserver ou les intérêts particuliers ?



Sans virus. www.avast.com